La phrase suivante est grammaticalement intéressante : « We mochten haar (Chantal) niet eerst laten overvaren » (« Nous ne pouvions pas la laisser traverser la première => Nous n'aurions pas dû ... »).

La forme verbale « MOCHTEN » est le prétérit (SINGULIER) du verbe « MOGEN» faisant ici l'objet des « temps primitifs » des verbes dits « forts » ou irréguliers, au moins à l'O.V.T. Pour complément d'informations, consultez par exemple notre tableau des « temps primitifs » sur ce même site, où les couleurs aident à mieux comprendre trois grandes catégories de verbes irréguliers au passé :

https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=grammatica&smod=tp&ssmod=ecrit

L'auxiliaire de mode de la « POSSIBILITE » ou de la « PERMISSION » est l'infinitif « MOGEN » (donnant, à l'O.T.T. ou indicatif présent, un singulier « MAG »). Comme les trois autres auxiliaires de mode (« KUNNEN », « MOETEN » et « WILLEN »), il exige le REJET de l'autre forme verbale, derrière les compléments (« haar » et « eerst »), à la fin de la phrase et à l'infinitif. Pour le phénomène du REJET du verbe, lisez notre synthèse en couleurs :

https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=grammatica&smod=rejVerbes

© 2022, Bernard GOORDEN, voor de grammatica. Autres exemples à https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=vandersteen













